

Condamnation du « Point » à la demande de François-Marie Banier

Par jugement du 4 décembre 2009, la 17^e chambre civile du tribunal de grande instance de Paris a condamné la société d'exploitation de l'hebdomadaire LE POINT pour avoir porté atteinte à la vie privée et à la présomption d'innocence de François-Marie BANIER dans un article paru le 16 juillet 2009, intitulé « Françoise Bettencourt passe à l'attaque ».